



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 avril 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Nicole FALCETTA
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Bureau d'études Finance Consult
Benoît PREFOL	Bureau d'études Finance Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Eline QUAY THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents, et 25 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2019

Exécutoire le : 08 AVR. 2019

Affichée le : 08 AVR. 2019

Visée le : 08 AVR. 2019

TOURISME**Réouverture du site classé des Gorges du Sierroz
Commune de Grésy-sur-Aix
Demande de permis de construire**

Monsieur le Président rappelle que le site classé « des Gorges du Sierroz », sur la commune de Grésy-sur-Aix, est situé au cœur d'un environnement géologique très spectaculaire, présentant un riche passé artisanal et touristique.

Le projet de réhabilitation des gorges du Sierroz consiste en l'aménagement d'un cheminement pédestre en sommet de berges ainsi que de passerelles en encorbellement dans le canyon. Il est également prévu de réhabiliter une partie des anciens bâtiments artisanaux.

Ce projet est inscrit au programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2017 – 2020 de Grand Lac adopté le 22 novembre 2017 pour un montant de 2,5 M€. Le Conseil Communautaire a voté la gestion du projet en AP/CP pour un montant de 2 596 808 € le 18 janvier 2018.

Compte tenu de l'état de vétusté avancée, une première partie des bâtiments a été déconstruite début 2019, dans le cadre d'un arrêté de péril pris par la commune de Grésy-sur-Aix. Les vestiges et les ouvrages remarquables ont été conservés pour permettre leur mise en valeur.

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle structure d'environ 105 m² composée de bois et de métal en lieu et place des ouvrages déconstruits. La façade coté accueil sera totalement ouverte et la façade donnant sur le Sierroz recevra des ouvertures pour inviter les visiteurs à découvrir les gorges en cheminant sur des coursives. L'architecture retenue permettra une interprétation des équipements artisanaux et touristiques (scieries, pressoirs, restaurant...) présents dans le passé.

Le projet a reçu un avis favorable provisoire de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire.

Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur la section d'investissement (143-11AP – Gorges du Sierroz).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à déposer la demande de permis de construire et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 2 avril 2019

Le Président,
Dominique DORD

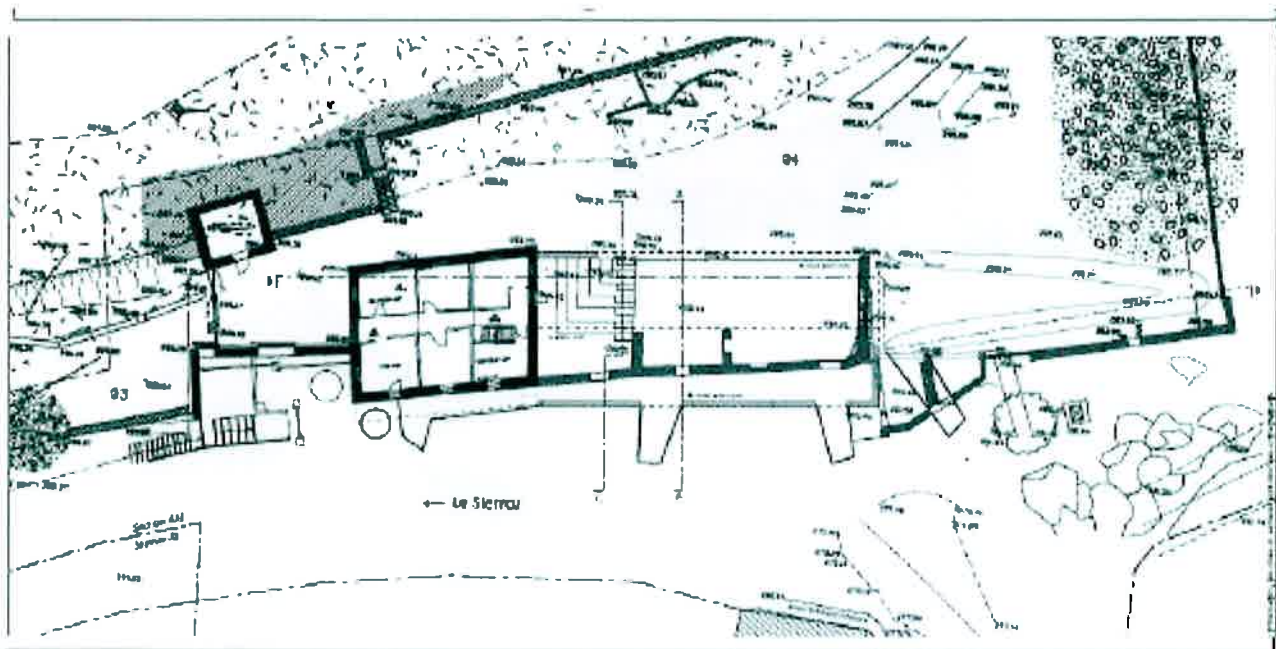
- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



REOUVERTURE DU SITE CLASSE DES GORGES DU SIERROZ

PLAN MASSE, FACADES ET ESQUISSES

Plan Masse



Façade OUEST



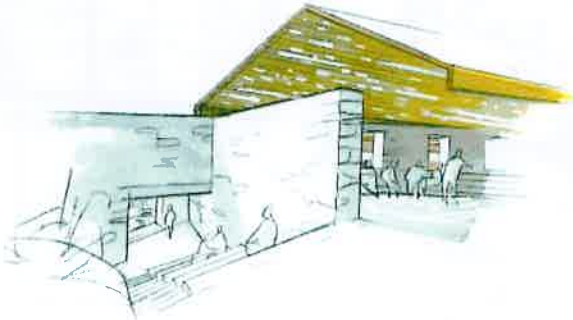
Spazio-architettura - Loc. n. 7, Poggio-C. Chiusi (GR) - Tel. 0577 910111 / Via Gargano di S. Maria Nuova 41/P. 05100, 2013

Façade EST

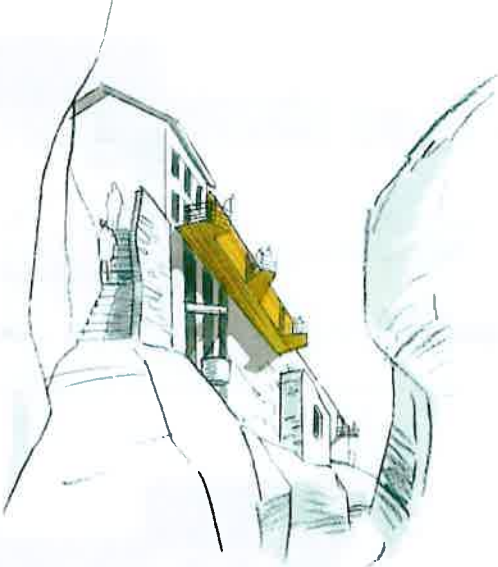
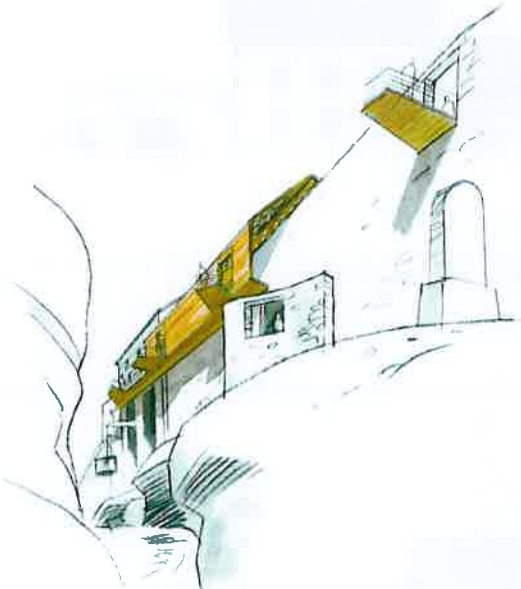


Esquisses

OUEST



EST



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tourisme - Réouverture du site classé des Gorges du Sierroz - Commune de Grésy-sur-Aix - Demande de permis de construire

Date de transmission de l'acte : 08/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2019

Numéro de l'acte : d2830 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190402-d2830-DE

Date de décision : 02/04/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme